

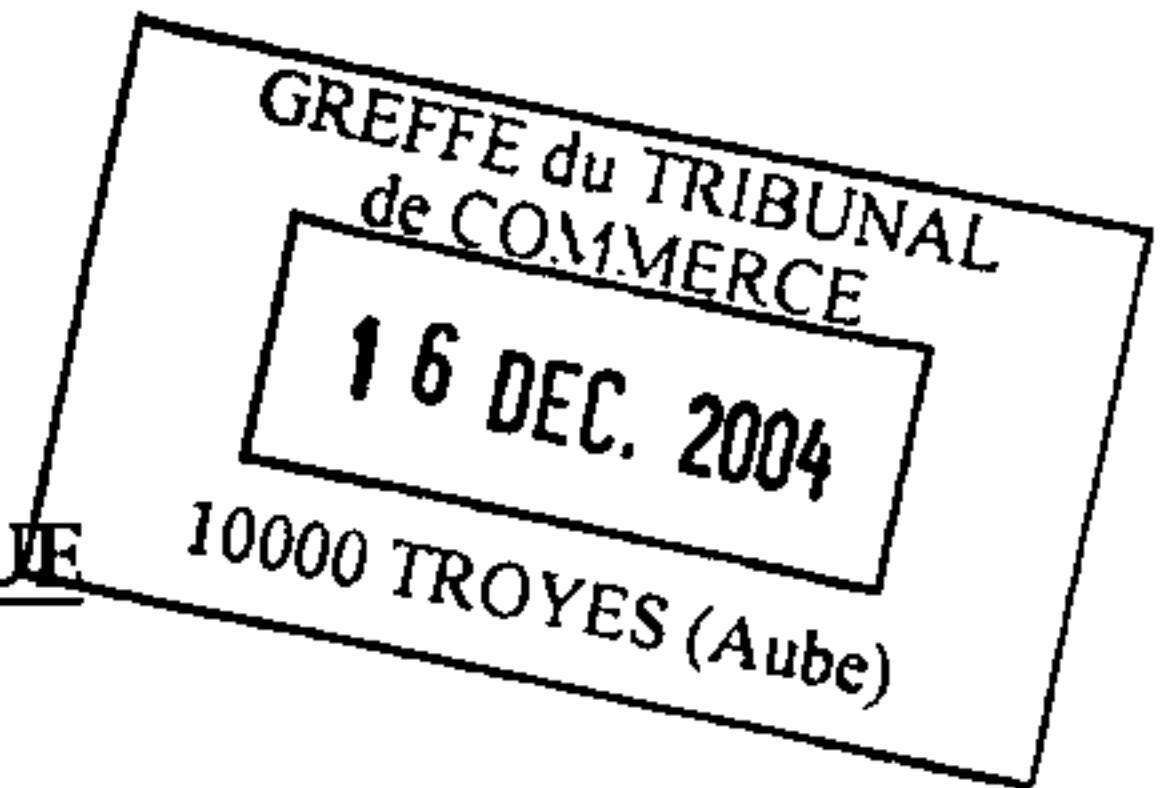
95 B297
04 A782

« 3 PROTECTION »

Société par actions simplifiée au capital de 140 000 euros

**Siège social : ZI des Pivoisons
10430 ROSIERES PRES TROYES
RCS TROYES 402 091 938**

**DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 5 NOVEMBRE 2004**



PROCES-VERBAL

L'an deux mil quatre, le 5 novembre, à 15 heures,

La société PROTECT SECURITE, société par actions simplifiée au capital de 433 697 euros dont le siège social est à PUTEAUX (92800) - 14, rue Anatole France, RCS NANTERRE 394 995 773, représentée par Monsieur Patrick BERGDOLL, agissant en qualité d'associé unique de la société 3 PROTECTION a statué sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Président ;
- Nomination d'un nouveau Président, en remplacement du Président démissionnaire ;
- Pouvoirs.

La société DELOITTE TOUCHE TOHMATSU, Commissaire aux comptes titulaire, informée de la présente réunion décidée d'urgence à l'issue de l'acquisition de la totalité des actions de 3 PROTECTION, est absente et excusée.

Monsieur David LOBGEOIS, Président démissionnaire, préside la séance.

Les résolutions suivantes sont adoptées par l'associé unique :

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique prend acte de la décision de Monsieur David LOBGEOIS de démissionner de ses fonctions de Président avec effet de ce jour, et nomme en remplacement de celui-ci pour une durée indéterminée :

Monsieur Patrick BERGDOLL
né le 18 mai 1966 à Dijon (21),
demeurant à COUCHEY (21160) - 16, rue Jean Jaurès

DL

Le Président dispose des pouvoirs les plus étendus pour engager et représenter la société dans la limite de l'objet social.

Monsieur Patrick BERGDOLL, présent en séance, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et n'être frappé d'aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

La rémunération de Monsieur Patrick BERGDOLL au titre de ses fonctions de Président sera fixée ultérieurement.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire des présentes à l'effet de procéder à toute formalité qu'il y aura lieu.

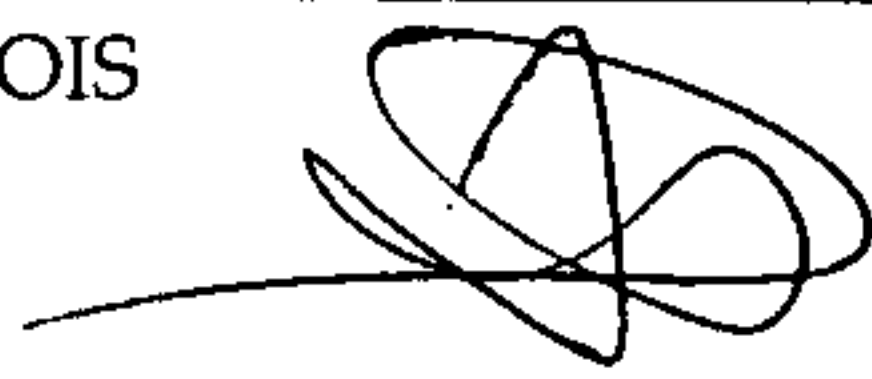
*
* *

De tout ce que dessus, l'associé unique et le Président démissionnaire ont dressé et signé le présent procès verbal.

Pour PROTECT SECURITE, Patrick BERGDOLL



David LOBGEOIS



Patrick BERGDOLL¹



Bon pour acceptation des fonctions de Président

¹ Signature précédée de la mention manuscrite « bon pour acceptation des fonctions de Président ».